



Guide du citoyen 2026

Document d'informations municipales



MOT DU MAIRE

Chères citoyennes,

Chers citoyens,

C'est avec grand plaisir que je vous présente ce Guide du citoyen, conçu pour vous accompagner et vous informer sur les nombreux services, ressources et activités offerts au sein de notre municipalité.

Notre communauté se distingue avant tout par ses gens. Ici, l'entraide, la proximité et le sentiment d'appartenance font toute la richesse de notre milieu de vie. Chaque citoyen contribue, à sa façon, à faire de notre municipalité un endroit accueillant, dynamique et vivant.

Ce guide a été pensé pour faciliter votre quotidien, répondre à vos questions et vous permettre de mieux connaître votre municipalité. Que vous soyez nouvel arrivant ou résident de longue date, vous y trouverez des informations utiles pour profiter pleinement de ce que notre communauté a à offrir.

Le conseil municipal, l'administration et moi-même travaillons chaque jour avec le désir sincère d'améliorer votre qualité de vie et de bâtir un avenir dont nous pouvons être fiers collectivement. Votre implication, vos idées et votre participation à la vie municipale sont précieuses et essentielles à notre développement.

Ensemble, continuons de faire de notre municipalité un milieu de vie chaleureux, actif et tourné vers l'avenir.

Au plaisir de vous croiser dans nos activités et dans notre belle communauté.

Avec toute ma considération,

Maxime Tremblay

Maire



ORGANISATION MUNICIPALE

Conseil municipal

Tous les membres du conseil municipal s'occupent de différents dossiers selon les mandats qui leurs ont été attribués. Voici l'énumération de chacun des conseillers ainsi que leurs dossiers.

Monsieur **Maxime Tremblay**,

Maire

S'occupe des dossiers suivants :

- Sécurité civile et publique;
- MRC;
- Comité ressources humaines (maire et 2 membres du conseil);
- Administration et finances;
- Camping et marina (2 membres du conseil);
- Agriculture;
- Soutien aux organismes – Festival Frolic;

Monsieur **Stevens Pelletier**

Conseiller au siège #1

S'occupe des dossiers suivants :

- Camping et Marina (2 membres du conseil);
- Matières résiduelles;
- Développement résidentiel et multi-logements (2 membres du conseil);
- Développement industriel et commercial (2 membres du conseil);

Monsieur **Jonathan Lévesque**,

Conseiller au siège #2

S'occupe des dossiers suivants :

- Comité ressources humaines (maire et 2 membres du conseil);
- Soutien aux organismes – Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM);
- Organisme de bassins versants (OBVMR);
- Cours d'eau et protection du lac Matapédia;

Madame **Geneviève Leblanc**

Conseillère au siège #3

S'occupe des dossiers suivants :

- Développement récréotouristique;
- Infrastructures culturelles et de loisirs;
- Camp de jour;
- Bibliothèque;
- Commerces et coopératives;

Madame **Caroline Beaulieu**

Conseillère au siège #4

S'occupe des dossiers suivants :

- Soutien aux organismes – Comité Festif;
- RQFA (responsable des questions familiales et des personnes âgées);
- Politique familiale;
- Politique municipalité amie des aînés (MADA);
- Gestion des actifs;
- Plan climat;

Monsieur **Steven Guénard**

Conseiller au siège #5

S'occupe des dossiers suivants :

- Site internet municipal et technologie;
- Développement industriel et commercial (2 membres du conseil);
- Voirie, déneigement, circulation et machinerie;
- Route verte;

Monsieur **Denis Couture**

Conseiller au siège #6

S'occupe des dossiers suivants :

- Eaux potables;
- Eaux usées / installations septiques individuelles;
- Comité ressources humaines (maire et 2 membres du conseil);
- Urbanisme / CCU (Comité consultatif d'urbanisme);
- Office municipal d'habitation;
- Développement résidentiel et multi-logements (2 membres du conseil).



ORGANISATION MUNICIPALE

Présentation de l'équipe municipale

Direction Générale

Michaël Vignola

Directeur général

Sylvie Gendron

Greffière-trésorière

Administration

Kassandra Lavigne

Greffière-trésorière adjointe

Diane Fillion

Coordonnatrice, camping et marina

Travaux Publics et hygiène du milieu

Carol Paradis

Chef d'équipe

Frédéric Lizotte

Manœuvre

Guylaine Tardif

Manœuvre

Maxime Pelletier

Manœuvre

Thomas Arguin

Manœuvre spécialisé

Gérald Chabot

Manœuvre spécialisé

René-Jean Thibault

Manœuvre surnuméraire

Hervé Lavoie

Manœuvre surnuméraire

Dawson Bérubé

Manœuvre surnuméraire

Loisirs et culture

Gino Bouchard

Coordonnateur intermunicipal, loisirs et culture

Durant la saison estivale, plusieurs autres membres de notre équipe se joignent à nous afin de mettre la main à la pâte pour offrir l'ensemble des services. Il s'agit en majorité d'étudiants, malgré leurs jeunes âges, leurs expériences et leur détermination nous permettent de garder le cap et d'offrir des services de qualité.

Merci à ces jeunes de mettre leurs talents au service de notre municipalité !



ORGANISATION MUNICIPALE

Direction générale

La direction générale de notre municipalité est assurée par M. Michaël Vignola, Directeur-Général et Madame Sylvie Gendron, Greffière-Trésorière.

Ensemble, ils forment l'équipe de cadres de notre municipalité. Le travail d'équipe et le partage de ces tâches et responsabilités font la force de notre équipe et assurent la rétention de notre personnel.

Les principales tâches de la direction générale sont les suivantes :

- Assurer la direction du Camping et de la Marina, tout en assurant le développement de leur plein potentiel et de leur rentabilité;
- Préparer, en vue de l'adoption, les politiques propres à assurer la santé, la sécurité ou le bien-être de la collectivité et assurer leur application, préparer ou modifier les projets de règlements municipaux, veiller au respect des procédures et à l'application de ces règlements;
- Conseiller les autorités municipales quant aux orientations et objectifs à prioriser en tenant compte des enjeux politiques, des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables ;
- Préparer les séances de conseil municipal, la mise en œuvre des décisions et soumettre aux élus, les données et rapports pertinents aux fins d'information et de prises de décision, assister aux séances du conseil et aux autres comités, rédiger les procès-verbaux, acheminer les résolutions et faire le suivi des engagements du conseil ;
- Assurer les communications entre le conseil et les autres employés ainsi qu'aux ministères, aux citoyens et aux autres partenaires, conseiller les autorités municipales, faire le suivi des dossiers avec les membres du conseil;
- Diriger, planifier, organiser et coordonner les ressources humaines et l'ensemble des services de la municipalité, agir à titre de chargé de projet pour l'ensemble des projets dont la municipalité est maître d'œuvre et à titre de directeur de projet pour les travaux en régie, assurer la gestion des actifs;
- Diriger la réalisation, le suivi et l'application du budget municipal, du plan triennal d'immobilisations et autres, coordonner les mesures d'urgence et le plan municipal de la sécurité civile et assurer sa mise à jour annuelle ;
- Assurer la gestion des eaux potables et usées de la municipalité dans le respect des règlements et lois en vigueur et agir à titre de responsable du réseau de distribution et des centres de traitement des eaux ;

Les cadres de la municipalité de Val-Brillant sont régis par l'entente de travail des cadres, adoptée en octobre 2023 par le conseil municipal de Val-Brillant.

ORGANISATION MUNICIPALE

Administration générale (suite)

L'ensemble de l'équipe municipale, que ce soit à l'administration, aux travaux publics ou autres est au service de la population Val-Brillantoise. N'hésitez jamais à les consulter ou les interpeller durant leurs heures de travail pour poser vos questions ou donner vos commentaires constructifs.

Cependant, l'ensemble des membres de l'équipe municipale mérite d'être traité avec respect, ils et elles travaillent fort pour notre communauté. Nous ne tolérons pas qu'ils soient traités autrement et nous n'hésiterons pas à mettre en place les moyens nécessaires en cas d'écart de conduite.

La municipalité de Val-Brillant dispose d'une ligne d'urgence disponible en tout temps 24h sur 24, utilisez cette ligne d'urgence. Ne pas contacter les membres de l'équipe directement chez eux ou sur leur cellulaire !

L'ensemble des salariés de notre municipalité est régi par la convention collective intervenue entre le syndicat de la fonction publique section locale 1142 et la municipalité de Val-Brillant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Gino Bouchard — Coordonnateur en loisirs et culture

Son poste consiste à créer, coordonner et superviser les activités récréatives organisées par les services de loisirs de la municipalité afin de répondre aux besoins des citoyens.

Suzie Banville

Employé de la MRC de la Matapédia

Occupe le poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement.

Voici ces principales fonctions:

- Émission de permis (constructions, rénovations, aménagement paysagers, etc.);
- Application des règlements municipaux sur l'urbanisme et le zonage;
- Inspection municipale.

Inspecteur municipal

Disponible au bureau municipal les **mardis** durant toute l'année et les **mercredis** de 8h15 à 16h entre le **1^{er} avril 2026** et le **31 octobre 2026**

Appelez-nous, pour prendre rendez-vous durant cette période sinon, téléphonez directement à la MRC de La Matapédia, 418 629-2053, poste 1128

Pour nous joindre: 418-742-3212

Michaël Vignola, directeur général : **poste 2**

Sylvie Gendron, greffière-trésorière : **poste 3**

Kassandra Lavigne, greffière-trésorière adjointe: **poste 1**

Gino Bouchard, coordonnateur intermunicipal loisirs et culture: **poste 5**

Diane Fillion, coordonnatrice camping et Marina: **poste 6**

Suzie Banville, inspectrice en bâtiment: **poste 4**

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h
FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
13h à 16h	13h à 16h	13h à 16h		FERMÉ

OUVERT

FERME

SÉANCES DU CONSEIL

Dates et heure

- Lundi 12 janvier 2026
- Lundi 2 février 2026
- Lundi 2 mars 2026
- Mardi 7 avril 2026
- Lundi 4 mai 2026
- Lundi 1^{er} juin 2026
- Lundi 6 juillet 2026
- Lundi 3 août 2026
- Mardi 8 septembre 2026
- Lundi 5 octobre 2026
- Lundi 2 novembre 2026
- Lundi 7 décembre 2026

Toutes les séances auront lieu à la Cédrière, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant à partir de 19h30.

TAXATION 2026

Calendrier des versements

Versement #1	31 mars 2025
Versement #2	15 mai 2025
Versement #3	29 juin 2025
Versement #4	14 août 2025
Versement #5	28 septembre 2025
Versement #6	12 novembre 2025





TAXES FONCIÈRES POUR 2026

Catégories d'immeubles	Taux de la taxe foncière (par 100\$ de la valeur imposable)
Non résidentiels	1.2930 \$
Industriels	1.5624 \$
Six (6) logements et plus	1.2930 \$
Terrains vagues desservis	3.2325 \$
Agricoles	1.0775 \$
Forestiers	1.0775 \$
Résiduels (Taux de base)	1.0775 \$

Aqueduc et égout

	Aqueduc	Égout
Unité	387.00 \$	210.00 \$
Unité saisonnière (Chalet)	251.55 \$	136.63 \$
Unité terrain vacant desservi	193.50 \$	110.00\$
Unité location courte durée	412.80 \$	224.67 \$
Unité non-résidentielle	657.90 \$	354.22 \$
Unité non-résidentielle Garage	774.00 \$	404.82 \$
Unité non-résidentielle Restauration	967.50 \$	518.67 \$
Unité Agricole	774.00 \$	404.82 \$
Unité industrielle	967.50 \$	518.67 \$
Unité école	2 270.00 \$	1350.00 \$
Unité supplémentaire (résidentiel)		
Unité Logement additionnel	290.25 \$	156.87 \$
Unité garderie en milieu familiale et maison de pension	206.40 \$	91.08 \$
Unité piscine	154.80 \$	0.00 \$
Unité salon et soins	206.40 \$	91.08 \$



Matières résiduelles

Le montant de base applicable est de 100,00 \$ pour tout matricule ayant un bâtiment de 15 000\$ ou plus et chacune des unités ci-bas sont en plus du montant de base établi.

Bac roulant	Matières résiduelles
Unité	185.00 \$
Unité saisonnière (chalet)	153.61 \$
Unité non-résidentiel	330.76 \$
Unité non-résidentiel Garage	605.45 \$
Unité non-résidentiel Vente au détail	784.85 \$
Unité agricole	784.85 \$
Unité industrielle	616.67 \$
Unité logement additionnel	185.00 \$
Unité non-résidentiel salon et soins	89.70 \$
Vignette pour bac à déchets supplémentaire	200.00 \$
Conteneur à chargement avant	Matière résiduelle
Conteneur à déchets	925.00 \$
2 ^e conteneur à déchets et suivants	750.00 \$
Conteneur à récupération	0.00 \$
2 ^e conteneur à récupération et suivants	0.00 \$
Conteneur à matières organiques	250.00 \$

Tarification règlement 04-2015 : Mise aux normes système de traitement des eaux usées

Il est imposé et sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière un taux de 0.024\$ par 100\$ de la valeur imposable (représente 25% du règlement d'emprunt).

De plus, les taux suivants seront appliqués selon la catégorie d'immeuble desservis par le réseau d'égout, et ce, afin de pouvoir aux 75% restant du règlement d'emprunt 04-2015 :

Unité	305.00\$
Unité saisonnière (chalet)	198.25\$
Unité terrain vacant desservi	152.50\$
Unité location courte durée	326.29\$
Unité non-résidentiel	514.44\$
Unité non-résidentiel garage	587.95\$
Unité non-résidentiel restauration	753.29\$
Unité agricole	587.95\$
Unité industrielle	753.29\$
Unité école	1975.00\$
Unité logement additionnel	227.80\$
Unité salon et soins	132.37\$

Tarification règlement 12-2024 : Phase 3 du camping

Le remboursement de ce prêt sera fait à même la réserve financière du camping et apparaîtra à 0\$ sur chacune des unités d'évaluation.

Vidange des installations septiques individuelles

Comme stipulé dans le règlement 08-2020 de la municipalité de Val-Brillant et ce afin de respecter les obligations du règlement Q2-R.22 du ministère de l'environnement et des changements climatiques, il est imposé et il sera exigé pour l'année 2026 à l'égard de tous les immeubles non raccordés au réseau d'égout municipal, et ayant son propre système d'évacuation des eaux usées, une tarification suffisante pour couvrir les frais de vidange, de transport, et d'administration de la collecte des boues septiques selon les barèmes suivants :

1. 130,00 \$ pour chaque fosse résidentielle (1 vidange tous les 2 ans);
2. 65.00 \$ pour chaque résidence secondaire, chalet ou roulotte (1 vidange tous les 4 ans);
3. 130,00\$ pour les immeubles non-résidentiels ayant une fosse de 2 500 gallons ou moins (1 vidange tous les 2 ans);
4. 130,00\$ pour chaque 1000 gallons supplémentaires pour la vidange d'une fosse ayant plus de 2 500 gallons;

Les résidences principales et commerces sont vidangés chaque 2 ans et les résidences secondaires sont vidangées chaque 4 ans, selon le calendrier de vidange établi par la municipalité. Chaque vidange supplémentaire sera facturée directement selon le coût réel. Les immeubles munis d'une installation septique dite « fosses scellées », sont vidangés au besoin, en respectant le nombre d'années applicables et tout supplément de coût sera facturé au propriétaire.

Un propriétaire qui désire s'occuper lui-même de ses vidanges d'installations septiques, peut encore le faire, il doit cependant aviser la municipalité au plus tard le 30 avril 2026 afin de ne pas prévoir la vidange de ses installations et le faire faire par lui-même dans les délais prescrits par la loi soit :

1 fois / 2 ans pour une résidence principale

1 fois / 4 ans pour une résidence secondaire

Afin de se faire rembourser le montant accumulé de taxes payé pour ce service, le propriétaire doit fournir à la municipalité une facture de sa dernière vidange de fosse septique.



Autres services à la population

Disponible en tout temps au 11 rue Saint-Pierre Ouest Val-Brillant
(Bureau Municipal) à la porte avant

Défibrillateur cardiaque



Trousse de Premiers soins



Politique familiale municipale

Le renouvellement de cette politique aura lieu dans le courant de l'année 2026 et nous allons avoir besoin de bénévoles pour s'impliquer dans la réalisation de cette mise à jour. Suivez nos publications pour toutes les informations.

Politique MADA

Le 1 avril prochain, la Municipalité de Val-Brillant procédera au lancement officiel de sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) à La Cédrière, en présence de citoyens et de partenaires du milieu.

Cette politique sera le résultat d'une démarche de consultation et de réflexion visant à adapter notre municipalité aux besoins des personnes âgées, tout en favorisant leur pleine participation à la vie communautaire.

La politique MADA s'articule autour de plusieurs axes d'intervention, notamment :

- L'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics ;
- Le développement d'activités favorisant la participation sociale et les loisirs ;
- L'amélioration des communications municipales afin de mieux informer les aînés ;
- Le soutien aux initiatives favorisant le maintien à domicile ;
- La collaboration avec les organismes et partenaires du milieu.

Un plan d'action accompagnera cette politique au cours des prochaines années afin de mettre en œuvre des mesures concrètes et adaptées à notre réalité locale.



Par cette démarche, la Municipalité réaffirme son engagement à faire de Val-Brillant un milieu de vie inclusif, sécuritaire et accueillant pour les aînés et, par le fait même, pour l'ensemble de la population.

Autres services à la population

Puits privés

Il est recommandé d'effectuer une analyse de votre eau une fois par année afin de valider la potabilité de celle-ci et déceler rapidement les contaminations potentielles qui peuvent être dangereuse pour votre santé. La municipalité de Val-Brillant offre maintenant à ses citoyens le service d'envoi des échantillons directement au laboratoire, de plus vous n'avez qu'à passer au bureau municipal pour vous procurer une bouteille d'analyse. Cette façon de faire permet à tous de faire un test d'eau plus facilement sans devoir planifier le transport à Rimouski. La municipalité charge les frais réels des tests et du transport, lorsqu'il est possible de transmettre vos analyses en même temps que celles de la municipalité, vous économiser beaucoup sur le coût du transport.

Installations septiques individuelles

La Municipalité de Val-Brillant est heureuse d'annoncer qu'elle reçoit une aide financière de 1 359 534 \$ dans le cadre du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) du gouvernement du Québec. Cette subvention permettra d'accompagner plusieurs citoyens dans la mise aux normes de leurs installations septiques au cours des deux prochaines années. Ce soutien financier important s'inscrit dans les efforts de la municipalité visant à protéger la qualité de l'eau, préserver l'environnement et assurer la conformité des installations sanitaires sur son territoire. La municipalité poursuivra au cours des prochains mois les démarches nécessaires afin d'implanter le programme et d'accompagner les propriétaires visés dans la réalisation des travaux, qui seront divisés en deux phases de construction : une en 2026 et l'autre en 2027. Au total, 83 nouvelles installations septiques seront réalisées dans le cadre de ce projet, dont le coût total est estimé à plus de 3,5 millions de dollars.

Gym

La salle d'entraînement est un projet qui a été initié par l'implication de jeunes entre 12 et 29 ans de notre municipalité. Elle a vu le jour grâce à l'implication et au soutien de nombreux partenaires. L'accès est gratuit 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour les citoyens. Il est situé au 8 rue des Cèdres (au sous-sol de l'accueil du Camping). Vous devez préalablement venir vous inscrire au bureau municipal afin d'y avoir accès.

Frigo Communautaire

Le frigo pour Tous est le fruit d'une mobilisation entre le Comité citoyen, la Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM), la maison des jeunes et la municipalité de Val-Brillant. En offrant un accès gratuit et anonyme 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, le comité souhaite encourager un nouveau réflexe citoyen. Plutôt que de jeter, les habitants sont invités à partager leurs surplus, réduisant ainsi l'empreinte environnementale tout en soutenant la sécurité alimentaire de la communauté. Il est situé au 8 rue des Cèdres (porte à côté de l'accueil du Camping). Bienvenue à tous !

Programme des produits menstruels durables

Le montant de la subvention consentie dans le cadre du présent programme est de 100\$ par personne. Seulement deux aides financières de 100 \$ chacune seront attribuées, pour un total de 200 \$ par année.

Ces subventions permettront d'encourager l'utilisation de produits menstruels réutilisables et contribueront à réduire la quantité de déchets domestiques enfouis tout en préservant nos ressources naturelles.

Admissibilité

Pour être admissible, vous devez :

- Résider dans la municipalité de Val-Brillant;
- Vous engager à utiliser les produits menstruels réutilisables acquis grâce à la subvention offerte par la municipalité de Val-Brillant.



Faire la demande

- Remplir le formulaire de demande et signer le contrat d'engagement d'utilisation (joint au formulaire);
- Fournir les pièces justificatives avec le formulaire d'inscription;
- Une copie d'un document démontrant que le requérant réside sur le territoire de la Municipalité;
- La facture originale ou le reçu d'achat sur lequel les informations suivantes devront être inscrites :
 - Le nombre de produits menstruels achetés ;
 - Le nom de l'entreprise ainsi que ses numéros de TPS et de TVQ ;
 - La preuve du paiement.

Programme de couches lavables

La municipalité de Val-Brillant met à la disposition des parents de Val-Brillant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables.

Le montant de la subvention consentie dans le cadre du présent programme est de 50% du coût d'achat des couches lavables jusqu'à concurrence d'un maximum de 100\$ par enfant, suite à l'achat d'un minimum de 12 couches lavables.

Seulement deux aides financières d'un maximum de 100\$ par aide financière seront attribuées par famille pour un total maximal de 200\$ par année.

Admissibilité

Pour être admissible, vous devez :

- Résider dans la municipalité de Val-Brillant ;
- Avoir un enfant de 6 mois ou moins ;
- Vous engagez à utiliser les couches lavables pendant la période complète durant laquelle votre enfant sera aux couches ;
- Acheter un minimum de 12 couches lavables, qu'elles soient neuves et/ou réutilisées



Pour faire la demande

- Remplir le formulaire de demande et signer le contrat d'engagement d'utilisation de couches lavables (un formulaire est disponible à la municipalité)

- Fournir les pièces justificatives avec le formulaire d'inscription, soit :

- Une copie originale du reçu d'achat sur lequel le nombre de couches achetées (minimum 12) et la preuve de paiement devront être inscrits;
- Une preuve de la naissance ou de l'adoption de l'enfant bénéficiaire des couches.

BIBLIOTHÈQUE LES TRÉSORS DE DELPHINE

Heures d'ouverture

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERMÉ	9H À 16H	9H À 16H	9H À 16H	FERMÉ	9H À MIDI	FERMÉ

Services offerts

La bibliothèque est maintenant située au bureau municipal, soit au 11 rue Saint-Pierre ouest.

Comme vous le savez déjà, notre bibliothèque municipale est maintenant indépendante, ce qui veut dire qu'elle a quitté le réseau biblio. Qu'est-ce que cela veut dire? Ça veut dire que nous ne payons plus le coût d'adhésion de plus ou moins 6 500\$ annuel imposé par le réseau biblio, que nous ne recevons pas de rotation de livres aux 3 mois et que nous n'avons plus accès aux prêts entre bibliothèques. Par contre, cela veut aussi dire que nous procédons nous-mêmes à nos achats et que vos demandes spéciales, lorsqu'elles coûtent 40\$ ou moins sont achetées et mises sur les rayons pour ainsi être aussi lues par les autres utilisateurs de la bibliothèque.

Nous avons un tout nouveau système de gestion des prêts, plus simple que le précédent. Les cartes de membre seront encore gratuites pour les citoyens de Val-Brillant et au montant de 5,00\$ pour les citoyens de l'extérieur de notre municipalité.

Prêt de livres numériques

Le retrait du réseau biblio signifie par contre qu'il ne vous sera malheureusement plus possible de procéder à la location de livre numérique via le réseau.

Nous vous proposons par contre une solution alternative pour tous les mordus de lecture numérique. Vous pouvez avoir accès à des livres numériques en vous abonnant à la bibliothèque et aux archives nationales du Québec. Ce service est accessible à tous et est tout à fait gratuit. Il ne vous suffit que de vous abonner et vous recevrez, par courriel et par la poste, un identifiant qui vous permettra alors d'avoir accès au livre de votre choix. Bonne lecture virtuelle!

Demandes spéciales

Tous les lecteurs peuvent faire des demandes spéciales auprès des bénévoles de la bibliothèque. Nous essaierons, dans la mesure du possible, d'acheter les volumes demandés par nos membres, en autant que le prix du livre demandé soit de 40\$ ou moins.

Activités à la bibliothèque

Avis aux intéressés. Nous sommes à la recherche d'idées d'activités qui pourraient vous intéresser. Vous avez le goût d'entendre une conférence particulière, de vivre une activité hors du commun, nous vous invitons à nous en faire part et nous ferons les recherches pour voir si nous pouvons organiser le tout pour vous à votre bibliothèque municipale.



Prêt équipements sportifs, gratuit

Saison Hivernale (Patinoire)

- Trottinettes des neiges
- 3 Fat Bikes avec les casques
- Équipements de Ballon-balai (ventouses, balais, ballons)
- Équipements de hockey (bâtons, patins, casques et autres)
- Aide à l'apprentissage du patin
- Tubes de glisse pour la glissade municipale
- Traîneaux divers pour promenade dans le parc

Sentiers éclairés

Plusieurs dizaines de mètres de sentier éclairés et déneigés sont à la disposition de nos citoyens pour profiter du plein air.

Saison Estivale (Camping)

- 2 Jeux complets de Spike-Ball
- Jeux de badminton (filets, volants et raquettes)
- Raquettes et balles de tennis
- Jeux de croquet
- Jeux «Crossnet» et ballon
- Équipement complet de baseball (gants, bâtons, casques, équipements de catcher)
- Jeux de poches, washer et ball-o-ball
- Ballons de basket, volley-ball et soccer
- Frisbees
- Ceintures de sauvetage (gratuit pour les enfants, location pour les adultes)

Nouveau dans votre parc :

- Table de ping-pong extérieure (prêt de raquettes et balles au camping)
- Terrains de Pickleball et basketball permanents (projet d'amélioration de la patinoire). Des raquettes de Pickleball, des balles et des ballons de basketball seront ajoutés aux prêts gratuits au camping.
- Le skate parc est maintenant en dehors de la patinoire sur une dalle de béton près du tennis.

Plusieurs de ces équipements sont à votre disposition grâce au comité Festif et au CFLM de Val-Brillant.

BULLETIN MUNICIPAL EN FORMAT ÉLECTRONIQUE SEULEMENT

Nous tenons à vous mentionner que depuis 2024, le bulletin municipal est uniquement en format électronique. Ce tournant est effectué dans le but de diminuer les frais d'impression et de publipostage. Cependant, nous sommes conscients que la version papier puisse manquer à certaines personnes pour qui la version électronique n'est pas accessible. Pour ce faire, nous tenons à la disposition de tous quelques exemplaires en format papier, dans l'entrée du bureau municipal dans un support identifié à cette fin ainsi qu'à l'Épicerie Côté et Fils Inc. Nous tenons aussi à souligner que l'entrée du bureau municipal vous demeure accessible 24h/24h et ce tous les jours. Vous pouvez donc passer vous procurer votre copie quand bon vous semble.

Pour ceux qui désirent recevoir la version électronique vous pouvez nous laisser votre adresse courriel par téléphone au 418-742-3212 poste 1 ou par courriel au valbrillant.adm@mrcmatapedia.quebec et il nous fera plaisir de vous inclure à notre groupe d'envois.



Glissade municipale

Une glissade sur tube est offerte à proximité de la patinoire de Val-Brillant. Grâce à la participation financière de CFLM, URLS, la municipalité de Val-Brillant et du tournoi de pêche du lac Matapédia des tubes seront prêtés gratuitement aux utilisateurs. Voici les règlements officiels:

Glissade Municipale

Municipalité de Val-Brillant

**La glissade est ouverte aux mêmes heures
d'ouverture que la patinoire.**

Règlements :

1. Assurez-vous qu'il n'y ait aucun obstacle dans la pente avant votre départ;
2. Attendez au moins 10 secondes entre chaque départ;
- 3 .Empruntez le corridor spécifique à la remonter, ne jamais monter dans la pente;
4. Quittez le bas de la pente le plus rapidement possible;
5. Il est interdit d'utiliser des équipements de glisse autre que ceux fournis par la municipalité qui sont disponibles à la patinoire (planche à neige et ski strictement interdits);
6. Les animaux sont interdits dans la glissade;
7. Le manque de respect et la bousculade ne sont pas tolérés.

En cas de bris de matériel ou de la glissade, veuillez aviser le responsable de la patinoire le plus rapidement possible.

En cas d'urgence, composez immédiatement le 911. Le téléphone le plus près se situe à la patinoire. Avisez immédiatement le responsable.

Merci!



Comité festif de Val-Brillant (CFVB)



Le comité est formé de 7 administrateurs et 1 membre du conseil.

Président: George Sirois, Vice-Présidente: Judith Lebel, Secrétaire: Mélanie Blanchette, Trésorière: Chantal Paradis, Administrateurs: Michaël Vignola, Michaël Pigeon et Josée Michaud, membre représentant du conseil municipal: Maxime Tremblay.

Notre siège social est au 11 rue Saint-Pierre Ouest dans un local situé à l'étage du bureau municipal de Val-Brillant. L'adresse courriel pour nous rejoindre est cfvb@mrcmatapedia.quebec, vous pouvez également nous joindre par téléphone au 418-742-3212 poste 2.

Le comité festif a pour but d'organiser des événements rassembleurs et de valoriser à travers ces événements les ressources de notre municipalité ainsi que les différents attraits. Le comité a réalisé cette année encore plusieurs activités qui ont su plaire à l'ensemble de la population par leurs présence aux activités.

Le comité Festif de Val-Brillant a à cœur que la municipalité soit festive, remplie d'activités de toute sorte et que les ressources et commerces de Val-Brillant soient au cœur de ces festivités.

Les bénévoles du comité festif travaillent également à créer une ambiance des fêtes unique dans notre village.

Vous désirez vous impliquer? Peu importe vos disponibilités et vos aptitudes, nous saurons trouver la bonne place pour vous au sein de nos nombreux bénévoles déjà actifs. Nous avons besoin de plus de gens pour arriver aux résultats escomptés pour les décorations de Noël et aussi pour la fête de l'Halloween.

Pour de plus amples renseignements :

Michaël Vignola

Directeur général de la Municipalité de Val-Brillant et administrateur du CFVB 418-742-3212 poste 2, m.vignola@mrcmatapedia.qc.ca



Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM)

La Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM) est le Comité de développement de Val-Brillant. C'est un organisme à but non lucratif qui œuvre depuis 2007 en collaboration avec la Municipalité de Val-Brillant et la MRC de la Matapédia. Son but est de favoriser le développement des entreprises locales, de promouvoir les intérêts socio-économiques et culturels de notre milieu en collaboration avec les organismes et tous les citoyens.

Dans son plan d'action, la CFLM priorise les axes de développement de la Politique Familiale et de la Politique MADA-Municipalité Amie des Aînés identifiés lors de consultations publiques dans le but d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens. Au cours des dernières années, la CFLM a été, entre autres, l'organisme porteur de la réalisation du Belvédère de la route Saucier "Vue sur la Vallée" et partenaire du développement du Camping, de divers événements comme la Fête de la Citrouille, le Val-O-Vent, le Tournoi Pêche Lac Matapédia, de l'avènement du PickleBall à Val-Brillant, des Camps de jour et du Soccer amical etc...

Plus récemment, la CFLM a permis la réalisation du Gym, du Jardin Communaut-terre en 2022 (PNHA), du plan de réaménagement de la Halte Municipale ainsi que le local pour le frigo communautaire.

Les membres du Conseil d'Administration 2025-2026: Président: Raymond Lavoie, Vice-présidente: Madeleine D'Amours Secrétaire: Marie-Claude Raïche, Trésorière : Katy Lévesque, Administrateurs: Richard Turgeon, Amélie Robillard, Représentant municipal : Jonathan Lévesque

Tout résident de Val-Brillant intéressé à joindre la CFLM peut communiquer avec Raymond Lavoie au 418 742-0132

Bénévoles recherchés



Vous désirez vous impliquer dans votre municipalité ?

Voici quelques solutions :

- Donnez-nous votre nom afin de participer comme bénévole dans l'une des activités de l'année. Vous pouvez nous donner vos disponibilités en heures également, afin de trouver une implication qui vous convient parfaitement.
- Vous n'aimez pas le contact avec le public, mais vous aimeriez vous impliquer! Vous n'avez qu'à nous contacter! Nous avons plusieurs tâches qui peuvent être réalisées en préparation de certaines activités, qui peuvent même parfois être faites du confort de votre foyer.

Contactez nous 418-742-3212 poste 5

Marina Albert Lévesque

La Marina Albert Lévesque, propriété de la municipalité de Val-Brillant, donne accès au Lac Matapédia à presque toutes les embarcations qui peuvent naviguer sur le plan d'eau. Le Lac Matapédia est un attrait important pour la MRC de la Matapédia et encore plus pour la municipalité de Val-Brillant. C'est pour cette raison, que nous avons mis en place des mesures de protection du plan d'eau.

Maintenant l'ensemble des embarcations qui accéderont au lac par la Marina Albert Lévesque, ou par tout autres accès privés, devront passer à la station de nettoyage des embarcations. Le lavage des embarcations est maintenant obligatoire et régi par le règlement 07-2023 de la municipalité de Val-Brillant. Ce même règlement est également applicable sur le territoire de l'ensemble des municipalités donnant accès au plan d'eau (Sayabec, Val-Brillant, Amqui et la MRC de la Matapédia pour la Seigneurie)

Objectif du règlement

Le présent règlement a pour objectif d'obliger le lavage des embarcations préalablement à leur mise à l'eau afin de prévenir l'envahissement du lac Matapédia par des espèces exotiques envahissantes et ainsi assurer le maintien de la qualité de l'eau et la protection des écosystèmes en place.

Personnes assujetties

Le présent règlement s'applique à toute personne de droit public ou privé, y compris les personnes morales, désirant accéder avec une embarcation au lac Matapédia.

Mise à l'eau des embarcations motorisées

L'accès des embarcations motorisées au lac, tant pour la mise à l'eau que pour la sortie, doit se faire uniquement par la descente de mise à l'eau localisée à la MARINA ALBERT-LÉVESQUE située au 8, rue des Cèdres à Val-Brillant conditionnellement aux dispositions du présent règlement.

Toute utilisation d'un terrain riverain au lac à des fins de descente de mise à l'eau publique ou commerciale d'embarcations motorisées est prohibée.

Le premier alinéa ne s'applique pas à tout propriétaire riverain détenteur d'une « Attestation de propriétaire riverain ».

La municipalité de Val-Brillant a mis en place en 2024 un contrôle de l'accès au lac Matapédia par une guérite électronique qui fonctionne avec la station de lavage des embarcations situés sur la rue des Cèdres, ces installations étaient primordiales afin d'assurer le contrôle et la protection du lac Matapédia. Nous invitons nos citoyens à faire leur part pour ce contrôle afin de s'assurer que les mises à l'eau privées en bordure du lac Matapédia ne soient pas utilisées comme contournement du lavage des embarcations, c'est aussi votre lac et collectivement nous devons faire tout ce qui est possible pour le protéger.

Merci de participer à cet élan de sensibilisation face à cette problématique.

Le règlement 07-2023 peut être consulté sur le site internet de la municipalité de Val-Brillant.

Camping Bois et Berges

Le Camping Bois et Berges, propriété de la municipalité de Val-Brillant, est situé en plein cœur de celle-ci et accueille chaque saison plusieurs centaines de touristes de partout à travers le Québec et même de l'Ontario, la France, les États-Unis et autres. Ces installations sont une fierté pour notre communauté et apportent beaucoup à nos commerçants locaux. C'est pour ces raisons qu'avec les années, nous continuons à développer ces infrastructures et à ajouter des emplacements de camping. Le dernier projet d'agrandissement a été fait en 2025, ou l'ajout de 25 terrains 3 services a eu lieu. Les activités offertes au camping des Bois et Berges sont aussi offertes à l'ensemble de la population de Val-Brillant. Nous vous invitons à participer à ces activités qui sont la plupart du temps gratuites.

Plusieurs services sont offerts via le Camping des Bois et Berges. Par exemple :

- Le prêt d'équipement de tennis, de baseball, de volley-ball et d'autres jeux, ballons et autres;
- Le prêt de jeux comme le « Washer », le fer et le Bal-O-Ball;
- La location d'embarcations (Kayaks, Planches à pagaies et pédalo);
- Le prêt, pour enfants et la location, pour adultes de ceintures de sauvetage;
- La vente de produits de dépannage (brosse à dent, dentifrice, etc.);
- Laveuse et sècheuse disponibles en tout temps;



N'hésitez pas à les utiliser, ces services sont offerts aux campeurs, utilisateurs de la marina et aussi aux citoyens et citoyennes de Val-Brillant.

Liste des organismes de Val-Brillant

Nom	Contact	Téléphone	Courriel
Corporation Fenêtre Lac Matapédia	Raymond Lavoie	418 742-0132	cflm@mrcmatapedia.qc.ca
Bibliothèque Les Trésors de Delphine	Gino Bouchard	418 742-3212	loisirsvbsi@mrcmatapedia.quebec
Loisirs et culture	Gino Bouchard	418 742-3212	loisirsvbsi@mrcmatapedia.quebec
École de Val-Brillant (OPP)	Caroline Beaulieu Maude Morin-Lévesque		cabeaulieu@cssmm.gouv.qc.ca mmo-
Comité musique	Chloé Girard	418 742-3279	chlgirard@cssmm.gouv.qc.ca
Club des p'tits déjeuner	Céline Pigeon	418 742-3657	celinepigeon@live.ca
Maison des jeunes de Val-Brillant	Caroline Chicoine	418 865-3252	mdjvalbrillant@globetrotter.net
Club des 50 ans et plus	Raymond Labrie	418 742-3320	labrieraymond@hotmail.com
La relève	Hugues Robichaud	418-330-0734	
Cercle des Fermières	Céline Pigeon	418-742-3657	cerclefermieres@globetrotter.net
Journal Pierre-Brillant	Martine Sirois	418 742-3854	martinesirois@hotmail.com
La Fabrique de Val-Brillant	Jacinte Cyr	418 742-3692	pres.vb@globetrotter.net
Comité d'embellissement	Johanne D'Amours	418 742-3305	damoursj@hotmail.com
Comité Place Michaud	Richard Turgeon	450 753-0744	richtur@hotmail.com
Comité Festif de Val-Brillant	Michaël Vignola	418 742-3212	m.vignola@mrcmatapedia.quebec
	George Sirois		ferme.gsirois@gmail.com
Les ateliers du mercredi	Pauline Pinard	418 330-0566	pauline.pinard@telus.net
	Céline Drolet	418 631-6671	cel.drolet@gmail.com
Comité consultatif d'urbanisme	Sylvie Gendron	418 742-3212	valbrillant@mrcmatapedia.qc.ca
Comité tennis	Sébastien Lalime		sebaslalime@hotmail.com
Comité Pickleball	Chantal Auclair	418 629-0006	aucchau@gmail.com
Jardin communautaire	Madeleine D'Amours	418 742-3819	mado2011@telus.net

Événements 2026

Hebdomadaire

Mardi :

Partie amicale de pickleball (18h30 au gymnase de l'école)

Mercredi :

Cours de danse pour les débutants (19h, Club des 50 ans)

Atelier du mercredi (En PM, au 2^e étage du bureau municipal)



Jeudi :

Partie amicale de pickleball (18h30 au gymnase de l'école)

Vendredi :

Soirée dansante (3^e vendredi du mois au club des 50 ans)

Samedi :

Partie amicale de pickleball (13h00 au gymnase de l'école)



Dimanche :

Atelier de dessins avec Francois Casavant (418-742-3859)

Annuels par mois

Janvier

Activités et événements à la patinoire (Ouvert mercredi à vendredi en soirée, samedi et dimanche en après-midi et soir)

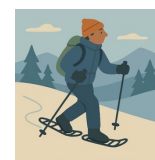


Février

Activité et événement à la patinoire

(Ouvert mercredi à vendredi en soirée, samedi et dimanche en après-midi et soir)

Randonnée de raquettes dans les sentiers de Val-Brillant



Mars

Tournoi de Pêche du Lac Matapédia et camp de jour sur la chasse et pêche (Semaine de relâche)



Avril

Fête de reconnaissance des bénévoles (25 avril à la cédrière)



Hebdomadaire et mensuel récurrente (suite)

Mai

Salon des artisans du printemps (3 mai à la cédrière)

Distribution d'arbres et activité de sensibilisation

Fête des voisins et ouverture du jardins (31 mai)

Vins et Fromage de la Fabrique (2 mai)



Juin

Festival M Ta Terre et le marché Cedar hall (7 juin 2026)

La fête Nationale (23 et 24 juin)

Camp de jour municipal (sur 7 semaines, de fin juin à début août)

Tournoi de tennis (20 juin)

Journée Country (La cédrière 27 juin)



Juillet

Noël des campeurs au Camping/Marina Bois et berges (25 juillet)

Repas des fermière (19 juillet à la cédrière)



Septembre

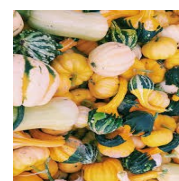
Festival Frolic Val-Brillant (3 au 6 septembre au terrain de soccer)

Fête de fin de saison (12 septembre, à la cédrière)

La Coupe VAIQUI (12 septembre, terrain de tennis)

Val-Brillant en fête (19 septembre)

Fête de la citrouille (fin septembre à la Vallée de la Framboise)

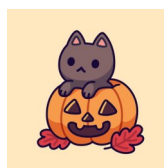


Octobre

Fête d'Halloween (31 octobre au Sentier des bois et berges)

Souper Fondu du club des 50 ans (Au club des 50 ans)

Salon d'automne des artisans (25 octobre à la cédrière)



Novembre

Fête des bénévoles Frolic et Tournoi de pêche

Décembre

Fête de Noël (11 au 13 décembre)



BERCE SPHONDYLE

La Berce sphondyle (commune, *Heracleum sphondylium*) est une herbacée vivace commune sur le continent eurasiatique. Bien connue sur ce territoire où elle ne pose aucun problème répertorié d'invasion, elle a été introduite au Québec et fut observée pour la première fois en 1958 dans la municipalité d'Amqui. La présence de la berce sphondyle, une plante exotique envahissante, a été confirmée en 2015 dans La Matapédia. Au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, la berce sphondyle envahit presque tous les types de milieux (forêts, rives, champs, pelouses, friches, urbains, parcs, etc.). Cette plante envahissante a des propriétés qui lui permettent de coloniser un grand territoire rapidement.

Très peu de recherches ont été menées sur la berce sphondyle. Les connaissances sont limitées et nous ne savons pas si les techniques développées pour la berce de Caucase seront efficaces sur la berce sphondyle.

Le contact avec la sève de la berce sphondyle, combiné à l'exposition à la lumière, peut causer des lésions semblables à des brûlures. L'inflammation peut durer de 3 à 5 jours et la cicatrice peut subsister 6 ans.

Protégez-vous lors d'interventions

Portez des bottes et couvrez toutes les parties de votre corps à l'aide d'habits imperméables (vêtements longs, gants en caoutchouc recouvrant le poignet et l'avant-bras). Protégez-vous les yeux et le visage à l'aide d'une visière.

Une fois le travail terminé, enlevez vos vêtements en les retournant à l'envers et en évitant de toucher aux parties ayant pu être en contact avec la sève. Lavez vos vêtements dans la laveuse.

Bien laver tous vos instruments de travail pour éviter la propagation.

En cas de contact avec la sève

Nettoyer la surface avec de l'eau et du savon. Protégez la zone affectée du soleil en portant des vêtements longs durant un minimum de 48 heures et contactez Info Santé.

Méthode de lutte

Il est important de passer à l'action avant la propagation des graines. En présence de quelques plants, favoriser l'extraction manuelle. Pour ce faire, retirez les racines ou coupez-les à 20 cm sous le sol à l'aide d'une pelle. Si les plants ne sont pas en fleurs ou en graines, vous pouvez les laisser sécher à même le sol. Au besoin, coupez davantage les plants et les racines une fois la plante arrachée pour éviter les repousses.

En présence d'une grande quantité de plants, si vous tondez déjà votre terrain, continuez à le faire régulièrement afin d'empêcher la formation d'une fleur.

Si les plantes sont en fleurs ou en graines, il faut couper l'ombelle (la partie fleurie ou en graines) et la déposer dans un sac de plastique noir et étanche. Après deux semaines de séchage au soleil, vous pouvez mettre le sac aux poubelles. Le reste du plant peut être arraché et laissé à sécher normalement.

Attention: La Berce est très tenace. Si une fleur est coupée, une autre sortira en une à deux semaines. Coupez alors lorsque la plante est en graines, de cette façon elle ne fera pas d'autres fleurs.

Au lieu d'arracher, vous pouvez couper au ras du sol, puis poser **un plastique noir épais** sur toute la surface affectée. Cette méthode est relativement efficace, mais tue toute la végétation sans distinction. De plus, il est important de conserver le plastique plusieurs mois pour éviter que les racines ne puissent refaire d'autres plants.

Un **géotextile** peut également être posé au lieu du plastique noir épais. Il importe de mettre au moins un pied de terre saine (sans graines de Berce) par-dessus, et de semer des plantes indigènes à pousse rapide (le mélange B est efficace).

Le traitement par **glyphosate (Round-Up)** n'est pas efficace lorsque acheté à la quincaillerie. La Berce fanera, mais repoussera rapidement. Les traitements chimiques par des professionnels peuvent être efficaces selon les méthodes d'application et la fréquence.

Brûler la Berce est fortement déconseillé. Outre le danger d'incendie important d'une telle manœuvre, la sève toxique n'est pas détruite lors de son évaporation. La vapeur est donc aussi toxique, et peut attaquer les poumons lorsque libérée.

Bien que **le sel** fasse mourir les feuilles, la racine ne mourra pas et produira de nouveaux plants. De plus, le sel pollue rapidement les cours d'eau et la nappe phréatique. **Il est donc déconseillé d'utiliser du sel pour combattre la Berce.**

Passer la machinerie dans les endroits très denses en Berce n'éliminera pas nécessairement les racines du sol. De plus, les graines qui y sont vont être transportées par la machine jusqu'aux champs voisins, le long des chemins utilisés, etc. **Cette méthode aide la Berce à prendre de l'expansion sur le territoire et doit être évitée.** Pour la machinerie qui travaille dans des secteurs ayant de la Berce, il est important de la laver en profondeur sur les lieux du travail avant de quitter le terrain.

Toutes ces méthodes n'éliminent pas les graines présentes dans le sol. Il est donc très important de continuer les efforts durant quelques années, le temps que la banque de graines soit épuisée.

Les efforts pour lutter contre la berce spondyle va se poursuivre. Cette année, un comité de gestion sera créé au niveau de la MRC de la Matapédia et des sommes importantes seront injectées dans la gestion de cette lutte. L'effet de groupe et les interventions bien coordonnées auront un impact plus important sur la gestion de cette plante qui envahit nos parcs, nos espaces verts et les abords de nos routes. À la municipalité de Val-Brillant, des actions pour lutter contre celle-ci sont réalisées chaque année depuis 3 ans, surtout dans nos parcs et au niveau du camping. Nous sommes confiants que les actions posées dans les prochaines années seront très bénéfiques.

Nous invitons nos citoyens et citoyennes à nous aviser si des plants de berce se trouvent sur leur propriété et ainsi que les actions qu'ils poseront pour les éradiquer. Envoyez nous un courriel au m.vignola@mrcmatapedia.quebec avec toutes les informations et un numéro pour vous rejoindre. Si vous avez besoin d'information ou d'assistance dans la gestion de ces plantes sur votre propriété, n'hésitez pas à nous contacter par courriel ou par téléphone au numéro 418-742-3212 poste 1632.



Nous avons besoin de vous pour nous aider à rendre nos parcs plus sécuritaires et nous aider dans cette lutte qui est si importante pour l'avenir de nos parcs et la sécurité des jeunes. Nous invitons ceux et celles qui ont un peu de temps pour mettre la main à la pâte de nous donner vos disponibilités dès le printemps. Le début de la lutte sera marqué par l'activité de corvée de nettoyage prévue le samedi 4 juin 2022 dans le parc familial Alfred Lavoie et dans le parc des bois et berges. Nous vous invitons en grand nombre à y participer afin de passer une belle journée en plein air tout en participant à rendre notre parc propre et exempt de danger comme cette plante indésirable. Cette lutte, c'est collectivement que nous devons la mener, ensemble nous réussirons à détruire cette plante et limiter sa propagation.

LOI FAVORISANT LA PROTECTION DE PERSONNE PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

Une femme de la région de Montréal, tuée par le pitbull de son voisin en 2016, a été l'élément déclencheur à la révision d'une très vieille loi provinciale traitant des chiens sur le territoire québécois, c'est-à-dire la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture.

La nouvelle loi ainsi que son règlement d'application sont entrés en vigueur le 3 mars 2020 et son application est de la responsabilité des municipalités locales.

Les agents de la paix ont le pouvoir d'agir pour l'application dudit règlement et la municipalité peut nommer un inspecteur pour l'application de ladite loi.

La loi n'en est pas une concernant les nuisances, donc les règlements municipaux en ce sens continuent de s'appliquer concernant les aboiements par exemple.

Cette loi s'applique à tous les chiens (sauf quelques rares exceptions) et prévoit l'enregistrement obligatoire de tous les chiens dont le propriétaire ou gardien a sa résidence principale sur le territoire de la municipalité de Val-Brillant. Le propriétaire doit fournir, lors de l'enregistrement de son chien, les informations suivantes :

- Son nom et ses coordonnées (du propriétaire);
- La race, la couleur, le sexe, l'année de naissance, le nom du chien, ses signes distinctifs, sa provenance, le poids du chien (les normes varient si le chien pèse plus de 20 kg);
- Le statut de vaccination contre la rage, de micropuçage, de stérilisation;
- Le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré et toutes décisions prises à son égard.

Dans tous les endroits publics (sauf les parcs à chiens) les chiens doivent obligatoirement être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser et être tenus en laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètres. Lorsque le chien pèse 20 kilogrammes ou plus, à cela s'ajoute l'obligation de porter un licou ou un harnais en tout temps.

La loi prévoit aussi une obligation de signalement par un médecin vétérinaire ou un médecin à la municipalité locale lorsque le chien a infligé une blessure par morsure à une personne ou a un autre animal domestique. Dans un tel cas, la municipalité pourra déclarer le chien potentiellement dangereux. Ce pouvoir de la municipalité est discrétionnaire dans certains cas mais obligatoire lorsque le chien cause la mort ou des blessures très graves. Dans ce dernier cas, la municipalité n'aura d'autre choix que d'ordonner l'euthanasie de l'animal en question. Dans les cas moins graves, la municipalité se servira de son pouvoir discrétionnaire et, après enquête, pourra demander au propriétaire ou au gardien du chien de procéder à une des trois options suivantes :

- de le faire euthanasier tout de même;
- de s'en départir et pourra interdire à ce dernier de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien;
- de le garder mais sous certaines conditions très strictes édictées par la loi.



Nous vous rappelons que cette nouvelle loi est provinciale et d'application obligatoire pour les municipalités.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Produits électroniques: Quoi recycler?

Dispositifs d'affichage

Téléviseurs; moniteurs d'ordinateurs; dispositifs d'affichage professionnel; écrans de télévision en circuit fermé; ordinateurs tout-en-un; un dispositif d'affichage avec ordinateur intégré; tablettes graphiques avec écran > 10 po; dispositifs d'affichage portables > 10 po.

Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques

Téléphones conventionnels avec ou sans fil employant la téléphonie à voix sur IP et les téléphones satellitaires; téléphones à hauts parleurs ou de conférence; répondeurs téléphoniques (à cassette ou numériques).

Ordinateurs portables

Ordinateurs de bureau (y compris ceux faisant office de serveurs); terminaux d'ordinateur; clients-serveurs légers ou mini-ordinateurs de bureau; serveurs de bureau/en tour.

Périphériques d'ordinateur et de console de jeu vidéo

Souris; souris de type boules de commande; claviers; pavés; pavés tactiles; lecteurs multimédias; routeurs/modems; disques durs externes; lecteurs de disquettes externes; lecteurs de disques optiques externes, pavés numériques, tablettes graphiques sans affichage, commutateurs HDMI; manettes de jeu (joystick); contrôleurs de console de jeu vidéo, "balance boards", senseurs et autres dispositifs d'entrée; duplicateurs de disques durs; dispositifs de stockage en réseau (NAS); adaptateurs de terminal média intégrés (EMTA); passerelles, points d'accès sans fil, commutateurs, prolongateurs de portée; câbles*; connecteurs*; chargeurs*; télécommandes*; cartes mémoires*; clés USB*; cartouches d'encre*.

*Ces produits sont acceptés dans les points de dépôt officiels de l'ARPE-Québec mais ils ne sont pas assujettis d'écofrais.



Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau

Imprimantes de bureau; imprimantes avec station d'accueil pour appareils photo; imprimantes d'étiquettes, de code-barres et de cartes; imprimantes thermiques; numériseurs de bureau (y compris pour les cartes professionnelles, les chèques et les diapositives); télécopieurs de bureau; appareils multifonctions de bureau.*

*Les appareils posés au sol ne sont pas acceptés par le programme. Veuillez communiquer avec le fabricant.



Programme géré par l'ARPE-Québec

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Produits électroniques: Quoi recycler?

Systèmes audio/vidéo portables/personnels

Radios AM/FM et satellitaires portables; radios-réveils; chaînes stéréo portatives incluant celles pouvant se connecter à un Internet sans fil; magnétophones et enregistreurs portables; lecteurs/ enregistreurs de disques (CD, DVD, VHS, Blu-ray, etc.) portables; lecteurs MP3; lecteurs numériques portables; stations d'accueil pour les baladeurs, téléphones intelligents et autres appareils portables; haut-parleurs portables/compacts/pour socles d'accueil/pliants (avec ou sans fil, y compris les haut-parleurs " Wi-Fi " et " Bluetooth "); magnétophones à cassettes ou enregistreurs audio/vocaux numériques; casques d'écoute, écouteurs et microphones; casques téléphoniques (avec ou sans fil, y compris les "Bluetooth"); appareils photo numériques; portables ; caméras vidéo/caméscopes; assistants numériques personnels (PDA); radios multifonctions satellitaires, y compris CD, MP3, radio FM ou autres fonctions audio; numériseurs de cartes professionnelles/négatifs photographiques portables; imprimantes portables (ex. : imprimantes de photos portables); caméras web; cadres numériques; écrans portables - taille d'écran < 10"; emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes; lecteurs de code-barres portables; émetteurs-récepteurs portables du service de radio-communication familial (FRS)/services radio-mobile général (SRMG)/émetteurs-récepteurs portables/radio portable de bande publique (CB); systèmes de jeux vidéo portables; lecteurs de livres électroniques; récepteurs numériques (radio) satellitaires portables; projecteurs multimédias portables; systèmes de localisation (GPS) portables conçus pour des activités de loisirs et de sports (ex. un GPS de randonnée); antennes HD; systèmes de surveillance vidéo/caméra pour bébé; interphones de surveillance pour bébé; odomètres.



Systèmes audio/vidéo non portables

Magnétoscopes (VCR)/projecteurs vidéo; projecteurs numériques; enregistreurs vidéo numériques (DVR); enregistreurs vidéo personnels (PVR); lecteurs/enregistreurs de disques non portables (DVD, Blu-ray, etc.); lecteurs/graveurs de disques laser; câbles et récepteurs satellites/décodeurs; convertisseurs; radios AM/FM et satellitaires non portables; lecteurs multimédias multifonctions non portables; caméras de sécurité analogiques et numériques pour la sécurité résidentielle ou en circuit fermé pour tout autre usage résidentiel; amplificateurs; égaliseurs de fréquence; tables tournantes/tourne-disques; systèmes de haut-parleurs audio; autres lecteurs/enregistreurs de musique audionumérique; combinés de chaînes d'audiocassette non portables; systèmes de karaoké; projecteurs multimédias non portables; lecteurs/enregistreurs multimédias; ensembles de systèmes de haut-parleurs; consoles de jeux vidéo non portables (raccordées à une télévision ou à un écran) et non destinées à un usage commercial.

Systèmes audio/vidéo non portables

Composants audio et/ou vidéo et de localisation du marché secondaire pour véhicules, y compris : radios, lecteurs de DVD, CD et/ou cassettes conçus pour être enchâssés (y compris ceux avec des fonctions intégrées de radio satellitaire et/ou de GPS); amplificateurs; égaliseurs de fréquence; haut-parleurs; systèmes de lecteurs vidéo; dispositifs d'affichage vidéo (y compris ceux avec des syntoniseurs intégrés); caméras de vision arrière; systèmes de localisation conçus pour être utilisés dans un véhicule, qu'ils soient enchâssés ou non (autonomes) (p. ex. récepteurs et composants de GPS automobiles ou marins); haut-parleurs de plafond; haut-parleurs encastrés au mur.



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Produits électroniques: Quoi recycler?



Appareils cellulaires et téléavertisseurs

Téléphones cellulaires, y compris ceux munis d'un appareil-photo ainsi que de fonction d'enregistrement vidéo et/ou audio; téléphones intelligents (réseau cellulaire); assistants numériques personnels munis d'un écran tactile (réseau cellulaire); terminaux mobiles (réseau cellulaire); téléavertisseurs.

Piles et batteries : Quoi recycler?

Piles et batteries rechargeables

Piles et batteries rechargeables dans les outils électriques sans fil, les téléphones sans fil, les ordinateurs portables, les téléphones cellulaires, les appareils photo, les radios bidirectionnelles, l'équipement biomédical, etc.

Piles et batteries à usage unique

Piles et batteries rechargeables dans les télécommandes, les systèmes de déverrouillage à distance des voitures, les montres, les stimulateurs cardiaques, les prothèses auditives, les dispositifs d'alerte incendie de secours à mémoire, les appareils électroniques militaires, les jouets, etc.

Téléphones cellulaires

Les téléphones cellulaires et leurs piles sont parmi les appareils électroniques les plus faciles à recycler. On peut remettre à neuf pour les revendre ou les recycler et utiliser les matières ainsi récupérées pour fabriquer de nouveaux produits.

appel à recycler^{MD}
Sonne la charge pour le recyclage.^{SC}

**Le recyclage des piles,
une habitude à adopter!**



Vous pouvez disposer de vos produits électroniques, piles et batteries directement au bureau municipal en tout temps durant les heures d'ouverture.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Calendrier des collectes

Vous avez plus d'un bac à déchets?
Procurez-vous votre **VIGNETTE** dès maintenant!
www.ecoregie.ca

CALENDRIER DE COLLECTE

Matières résiduelles 2026



JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
		30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3		
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis
www.ecoregie.ca 1 800 631-2924

L'écosite d'Amqui est ouvert à l'année du mardi au samedi. Il est ouvert de 8:00 à 16:00 du mardi au vendredi et de 8h00 à 12h00 le samedi. Pour ce qui est des écosites de Sayabec et Causapsca, ils sont fermés pendant la période hivernale. L'horaire pour les autres périodes est à déterminer. Vous pouvez aller consulter les horaires sur leur site Internet : <https://ecositedelamatapedia.ca/horaire/#1648833116592-bd314980-4665>